NATIONS UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/982
15 septembre 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 15 SEPTEMBRE 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo pour la période allant du 1er au 29 août 1999 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ledit rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. ANNAN

ANNEXE

Rapport mensuel sur les opérations de la KFOR
adressé à l'Organisation des Nations Unies

1. Au cours de la période couverte par le présent rapport (1er au 29 août 1999), l'effectif de la KFOR déployé sur le théâtre des opérations s'est étoffé, pour atteindre au 29 août 48 030 soldats au total, contingents de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et autres contingents réunis. Quatorze pays membres de l'OTAN ont désormais achevé le déploiement de leurs troupes et le déploiement complet des contingents OTAN de la KFOR devrait être achevé d'ici à la fin du mois de septembre.

2. S'agissant du déploiement des contingents des pays partenaires et non partenaires, les troupes russes avaient pratiquement achevé leur déploiement à la fin du mois d'août et étaient soit opérationnelles, soit en voie de déploiement dans les secteurs dont elles étaient chargées, au sein des Brigades multinationales (BMN) Nord, Sud et Ouest. Le déploiement russe dans la ville d'Orahovac a été entravé par les manifestations continues et les barrages routiers que divers groupes d'Albanais de souche ont dressé autour de la ville, et des efforts sont en cours pour résoudre ce problème. En ce qui concerne les autres pays non membres de l'OTAN qui participent aux opérations, les troupes des Émirats arabes unis ont à présent achevé leur déploiement, de même que les contingents finlandais et irlandais. Les soldats argentins ont commencé leur premier déploiement à la fin du mois d'août.

Sécurité

3. Au cours de la période qui fait l'objet du présent rapport, la situation au Kosovo est demeurée tendue. Des actes d'agression et d'intimidation isolés mais de plus en plus nombreux visant des membres de la KFOR, en particulier au début du mois d'août, ont fait un certain nombre de blessés légers. Les représailles d'Albanais de souche contre les minorités ethniques se sont poursuivies, visant plus particulièrement les Serbes et leurs biens, ainsi que les églises orthodoxes, y compris la cathédrale de Pristina. Au cours de la période qui fait l'objet du présent rapport, il y a eu 152 victimes civiles au Kosovo. Sept personnes soupçonnées de meurtre étaient en détention.

4. La KFOR continue de travailler en étroite collaboration avec le Groupe du déminage des Nations Unies (UNMAS). Le Centre de coordination des Nations Unies pour le déminage (UNMACC), établi conjointement par la KFOR et l'ONU, tient à jour une base de données sur les mines et communique des bilans à la KFOR. Les contingents de la KFOR continuent de mener des opérations d'élimination rapide des mines et des munitions non explosées dans les zones essentielles pour la mission, en nettoyant notamment les infrastructures civiles essentielles et les bâtiments publics. D'autres mines sont marquées et signalées en vue de leur déminage ultérieur par des équipes civiles engagées à cet effet. Entre le 12 juin (jour J) et le 28 août, 2 223 mines antipersonnel, 1 265 mines antichar, 2 207 bombettes et 28 engins explosifs artisanaux ont été neutralisés. À ce jour, l'armée serbe a fourni à la KFOR les documents relatifs à 616 champs de mines.

Coopération et respect des dispositions par les Parties

5. Au 20 août 1999, on considérait que l'UCK respectait d'une manière générale les dispositions de l'engagement concernant la démilitarisation physique. Comme le signalait le rapport du mois dernier, on a estimé que la déclaration de l'UCK concernant le nombre total d'armes détenues par elle, déclaration remise à la KFOR le 21 juillet, était loin d'indiquer l'ensemble des armes qu'elle détenait effectivement. Le total déclaré a été reconfirmé par l'UCK le 20 août. Toutefois, au cours de la période considérée, les troupes de la KFOR ont rassemblé et placé dans des sites d'entreposage sûrs un nombre sensiblement plus important d'armes interdites (essentiellement des armes d'appui, des grenades, des mines, des explosifs et des munitions) que ce qui était indiqué dans la déclaration de l'UCK. Au 20 août, 67 % des fusils détenus par l'UCK avaient été remis et entreposés dans des sites sûrs. La démilitarisation de l'UCK, évaluée par le nombre d'armes déclarées qui ont été remises, est donc considérée comme bien engagée. Cela dit, certains éléments de l'UCK dans la zone d'opérations ont continué de chercher à imposer leur autorité à la population albanaise en dépit d'affirmations publiques faites par le "chef d'état-major général" de l'UCK selon lesquelles celle-ci entendait travailler tant avec la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) qu'avec la KFOR, et n'envisageait pas de créer de structures de police parallèles.

6. Au cours de la période considérée, les forces de sécurité serbes ont continué de respecter les termes de l'accord technico-militaire. À la suite d'une réunion de la Commission mixte de mise en oeuvre avec les représentants militaires serbes, qui a eu lieu le 26 août, des cartes signalant la frontière intérieure entre la Serbie et le Kosovo ont été échangées et signées par les Serbes et la KFOR. Deux questions mineures de non-respect concernant la zone de sécurité aérienne ont été examinées à ce moment-là avec des représentants de l'armée serbe, qui ont donné les assurances qu'ils prendraient les mesures voulues pour que des incidents de ce genre ne se reproduisent pas. Le 24 août, la KFOR a rendu plusieurs équipements appartenant à l'armée serbe, et les a transportés jusqu'à la frontière entre la Serbie et le Monténégro. Lors de la réunion de la Commission mixte de mise en oeuvre, les Serbes ont donné l'assurance que cet équipement avait été retiré de la zone de sécurité terrestre. Au cours de la période considérée, on a observé en Serbie et au Monténégro une recrudescence de l'activité d'entraînement aérien et des activités d'entraînement de faible intensité de l'armée serbe.

Coopération avec les organisations internationales

7. La KFOR continue de fournir quotidiennement une aide humanitaire aux organisations internationales opérant au Kosovo, et plus particulièrement, sur demande, dans les domaines des transports, de la distribution de vivres, de l'appui médical, du rétablissement des services d'appui et de la protection et de l'escorte de réfugiés et de personnes déplacées. Dans la zone de sécurité publique, l'administration civile relève encore largement de la KFOR.

8. La KFOR a commencé au mois d'août à fournir un appui à l'UNICEF en matière de déminage, de réparation et de nettoyage des écoles, et continuera de le faire pendant tout le mois de septembre. Elle a également continué de fournir un appui au programme d'abris d'urgence mis en place par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

9. La KFOR assure la sécurité des quatre postes de douane au Kosovo ouverts par la MINUK, dont deux à la frontière avec l'ex-République yougoslave de Macédoine[1], l'un à la frontière avec l'Albanie et l'autre à l'aéroport de Pristina. En outre, les brigades multinationales de la KFOR ont établi cinq points de passage de la frontière pour évaluer le type de circulation et sa fréquence et pour effectuer des fouilles aléatoires de véhicules, notamment pour empêcher le trafic d'armes et de matériel militaire.

10. La KFOR continue d'appuyer la MINUK à tous les niveaux de l'administration civile au Kosovo. La KFOR est représentée au Conseil de transition du Kosovo, qui s'est réuni deux fois au mois d'août, et dans les commissions civiles mixtes. La KFOR travaille également en étroite collaboration avec les administrateurs civils nommés par la MINUK au niveau des districts et dans quelques municipalités.

11. En matière d'infrastructure, les troupes de la KFOR continuent de s'occuper d'assainissement, d'assurer l'approvisionnement en eau et le fonctionnement des ponts et des centrales électriques, et de conduire les voitures de pompiers. Le réseau routier du Kosovo est presque redevenu ce qu'il était avant le conflit. Les troupes de la KFOR assurent et entretiennent les moyens de transport ferroviaire.

Perspectives

12. La situation du Kosovo en matière de sécurité continue de s'améliorer lentement, en dépit de l'augmentation des actes de violence perpétrés contre la KFOR au début de la période considérée, lesquels ont depuis diminué en intensité. Malheureusement, la violence interethnique, principalement le fait des Albanais du Kosovo, reste un grave problème de sécurité et la KFOR continue de travailler en étroite collaboration avec la MINUK pour résoudre ces problèmes ainsi que d'autres afin de maintenir la paix et la sécurité au Kosovo.

13. Dans l'avenir immédiat, l'achèvement de la transformation et de la démilitarisation de l'UCK posera un grave problème de sécurité car il faudra veiller à ce qu'elle honore ses engagements d'ici à l'étape du 19 septembre. Il faudra faire beaucoup de progrès dans ce domaine si l'on veut renforcer la stabilité au Kosovo et mieux asseoir l'autorité de la MINUK dans la région.

-----

[1] La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous le nom qui figure dans sa constitution.